



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 26 avril 2019

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjointes au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Sébastien DURST, Elodie ROTH

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER, Mme Anne-Laure GOELLE, Mme Michèle MEHN, Mme Stéphanie MICHEL.

Les procès-verbaux des séances des 8 février et 22 mars 2019 sont adoptés.

1. TRAVAUX EN COURS

Aménagement d'un accès à la partie Ouest du ban communal coupé par l'ACOS (GCO)

Cette problématique a déjà été évoquée au point Divers de la séance du 22 mars. Depuis l'apparition de la trace du futur couloir autoroutier sur l'axe Nord/Sud du territoire, tous les chemins communaux transversaux ont été coupés. Un accès unique à la partie Ouest du ban communal, carrossable pour les engins agricoles, a été aménagé, par le concessionnaire dans la continuité du chemin longeant le stade municipal grâce à l'entremise du Maire. Ce passage sera maintenu jusqu'à l'achèvement du pont au-dessus de l'ouvrage qui sera construit dans la continuité de la rue de Truchtersheim.

Le Maire fait part à l'assemblée des orientations retenues par le comité de pilotage de la démarche 1 % paysage lors de la réunion du 25 avril à la Préfecture de Strasbourg. Dans le cadre de la construction de l'ACOS, le concessionnaire est tenu de dégager un budget de 1 % du coût de l'ouvrage pour la reconstitution des paysages dans les communes traversées par l'ouvrage. Les investissements porteront en priorité sur la création d'itinéraires cyclables, la restauration d'alignements d'arbres de long des RD, de haies en bordure des champs pour limiter les coulées de boue et de vergers aux abords des villages. En ce qui concerne la problématique des remblais de terre qui défigurent le paysage, le Maire a demandé expressément à ce que le stockage des amas de terre ne se fasse pas sur les lignes de crête. Les quatre bassins de rétention provisoires des eaux pluviales sont en place au niveau de la traversée du ruisseau. Les plans définitifs du bassin de rétention sont en cours d'élaboration par le concessionnaire.

En raison de l'accélération des travaux de l'ACOS, les conditions pour l'exploitation normale du ban de chasse ne sont plus réunies. Compte-tenu des contraintes actuelles subies par le chasseur, de la difficulté d'accéder à la totalité du ban chassable, de la disparition des axes de passage et de l'habitat naturel du gibier du fait des travaux, le Maire propose de consentir une remise du loyer de chasse, à partir de cette année et jusqu'au terme du bail au 28.02.2024, d'en négocier le montant avec le chasseur et de saisir la commission consultative de la chasse pour avaliser cette proposition. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à la démarche.

Travaux sur les réseaux eau/assainissement rue de Pâques et réfection de la voirie

Les travaux sur les réseaux eau/assainissement dans la rue de Pâques débuteront le 13 mai et dureront environ huit semaines. Pour mémoire le SDEA met en service une nouvelle canalisation d'eau potable sur 75 ml à côté de l'ancienne conduite en fonte qui sera déconnectée, dans la rue de Pâques à partir de l'entrée en venant de la rue de Lampertheim. En parallèle, un nouveau collecteur des eaux pluviales raccordé aux avaloirs de la rue de Pâques et débouchant dans le ruisseau sera posé jusqu'à l'intersection avec la rue du Levant, ainsi qu'un caniveau-dessableur sur toute la largeur de la voie à mi-chemin à la hauteur du 3 rue de Pâques ; ces mesures venant renforcer l'efficacité du réseau de collecte des eaux pluviales pour prévenir la formation de coulées de boue.

Une réunion avant travaux est programmée le 7 mai avec le SDEA, les entreprises intervenant sur le chantier et les concessionnaires des réseaux ES, gaz, France Télécom et fibre. Un flyer d'information sera distribué aux riverains de la rue de Pâques et plus largement aux habitants du secteur Sud-Est de la commune. Des travaux d'amélioration de l'éclairage public, d'enfouissement du réseau France Télécom et de pose de nouveaux enrobés sur la chaussée sont prévus en complément des travaux sur les réseaux eau/assainissement. M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, se rendra chez les riverains concernés pour leur expliquer les aménagements à faire sur terrain privé (creusement d'une tranchée) en vue du raccordement de leur immeuble au nouveau réseau télécom en souterrain. De son côté, M. Jean-Marc HENNIG va vérifier que sa propriété est bien desservie par le réseau télécom en souterrain.

Equipements du puits de forage et du stade municipal

Pour mémoire, les devis correspondants pour la mise en place d'une pompe immergée dans le puits de forage et d'un système d'arrosage automatique du terrain de football ont été signés et notifiés à la société Est Arro de Duppigheim. Les travaux sont prévus à partir du 8 juillet sur une durée de 15 jours, par défaut, s'il est impossible d'avancer le chantier.

Réaménagement de la RD 64 rue d'Offenheim

Suite au choix du bureau M2I de Wingersheim-les-quatre-bans pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de voirie dans la rue d'Offenheim, une réunion préliminaire sera organisée le 10 mai avec le responsable de l'UT de Wasselonne du Conseil départemental pour l'entretien des RD, et les opérateurs des réseaux eau/assainissement, ES, gaz, France Télécom et fibre. Cette première réunion devra permettre d'orienter la réflexion sur des thématiques de sécurisation des trottoirs, de réaménagement des deux carrefours existants, de limitation de la vitesse au niveau de l'embranchement avec la rue du Muhlrain, et d'aménagement de l'espace public (parcelle 105 en section 15) en bordure de la propriété du 7 rue d'Offenheim. A cet endroit, M. Sébastien DURST propose de mettre en place un chalet servant ponctuellement de point de vente, et de remise le reste du temps.

Problématiques rue Principale

La société ROSACE fibre n'a toujours pas communiqué avec précision la date d'intervention pour la mise en souterrain du réseau fibre optique dans la rue Principale. Une relance sera faite par le secrétariat de Mairie.

La société COLAS EST interviendra dans la semaine du 6 au 10 mai pour remplacer une grille d'avaloir descellée devant le n° 25 rue Principale et remettre à niveau une autre grille d'avaloir affaissée à l'angle de la rue de la Moutarde.

2. CLASSEMENT SONORE DES RD A L'INTERIEUR ET HORS AGGLOMERATION

Ce point a été ajourné en séance du 22 mars 2019 en vue d'obtenir un complément d'information pour délibérer valablement. Sur le territoire communal, la future ACOS et les RD 64 et 31 sont concernées par la réglementation contre les nuisances sonores dues au trafic routier en ce sens qu'elle prescrit des équipements d'isolation acoustique renforcés pour les constructions neuves et les établissements d'enseignement et santé situées de part et d'autres de ses voies. Selon les informations obtenues par la DDT les propositions de classement sont les suivantes :

<u>Localisation</u>	<u>Proposition de classement</u>	<u>Zone anti-bruit de part et d'autre de la voie</u>
ACOS – ex GCO	catégorie 1	300 m
RD 31 en agglomération entre l'entrée Nord vers Pfettisheim et l'entrée Sud vers G/Souffel	catégorie 4	30 m
RD 64 en agglomération à partir du rond-point Mairie RD31/RD 64 jusqu'à l'entrée Est vers Lampertheim	catégorie 4	30 m
RD 31 hors agglomération au sortir de l'entrée Sud	catégorie 3	100 m
RD 31 hors agglomération au sortir de l'entrée Nord	catégorie 3	100 m
RD 64 hors agglomération vers Lampertheim	catégorie 3	100 m

Le Maire souligne que les constructions du futur nouveau lotissement situé en face du Collège entre la RD 166 et la RD 31 rue Principale, dans la future zone IAU au PLUi, seront concernées par cette réglementation acoustique. Le conseil municipal n'émet aucune objection à cette proposition de classement et prend la délibération concordante à l'unanimité.

3. PROJET DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SAUVEGARDE ET LA MISE EN VALEUR DE L'HABITAT ALSACIEN

Le Maire présente le dispositif de sauvegarde et de mise en valeur de l'habitat ayant une valeur patrimoniale (maisons à colombages, corps de ferme) mis en œuvre par les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui a pour but d'engager la commune à cofinancer des projets de rénovation du bâti répondant à ces critères.

En fonction de la nature des travaux, les projets retenus par le Conseil départemental, sur la base de l'analyse-conseil de l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) bénéficieront d'une subvention de :

- 5 000 € au maximum pour un projet de travaux de valorisation du bâti (portant sur le gros-œuvre en pan de bois ou en pierres, la réfection de la toiture, le remplacement d'ouvrants...)
- 10 000 € si le projet retenu comporte également des travaux d'amélioration thermique (isolation des parois verticales, des planchers, des combles, des VMC double flux)

La commune quant à elle s'engage à attribuer une aide complémentaire de 18 % du montant accordé par le Conseil départemental. Il est précisé que si la municipalité n'adhère pas à ce dispositif, les porteurs de projets de travaux à réaliser dans la commune de Pfulgiesheim n'auront droit à aucune aide financière du Conseil départemental du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, par délibération prise à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif de soutien financier du Conseil départemental pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'habitat patrimonial. Une somme annuelle de 4 000 € sera budgétisée à cet effet en dépense de fonctionnement au compte 6574 « subvention aux associations et autres personnes de droit privé » au moment du vote des budgets primitifs, sur les périodes 2019 à 2021, voire 2022 à 2024. A titre de régularisation, une décision modificative budgétaire à prendre lors de la prochaine séance du conseil municipal actera le transfert de crédits au compte 6574 sur l'exercice 2019.

En outre, une communication sera faite dans le bulletin municipal de juillet sur ce sujet.

4. OSTERPUTZ

Une trentaine de participants à la matinée de nettoyage du samedi 6 avril 2019 s'est déployée autour du city-stade, du site de l'ancienne décharge, de la déchetterie et des bas-côtés des RD 31 et RD 64. La municipalité les remercie pour leur engagement.

5. TENUE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote lors du scrutin unique du 26 mai 2019 pour l'élection des 79 députés français au Parlement européen est complété et sera adressé à chaque conseiller pour vérification et corrections éventuelles.

6. PREPARATION DU BIC DE JUILLET

La commission de préparation du bulletin d'informations communales se réunira le 2 mai 2019 pour élaborer le sommaire du numéro de juillet, à distribuer au plus tard avant la fête du 14 juillet.

7. DIVERS

Un projet d'amorce de voirie figurant sur les plans du dossier de modification n° 2 du PLUi de l'EMS pour la commune de Vendenheim pourrait créer à terme, s'il se concrétise, un afflux de véhicules supplémentaires sur la RD 64 à l'entrée Est de Lampertheim et par voie de conséquence dans la continuité à Pfulgiesheim. Le conseil municipal, après discussions, décide d'adresser à l'EMS un avis défavorable sur ce projet de voirie.

Eglise : état du crépi dans le chœur

Le crépi dans le sous-bassement du chœur de l'Eglise s'effrite. Si des travaux de réfection sont envisagés, il sera pris attache avec l'architecte des bâtiments de France. Ce dossier sera suivi par M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire.

Travaux à faire à l'école maternelle

Une liste de travaux à faire à l'école maternelle a été transmise par la directrice par courriel le 26 avril. Dans l'immédiat, il sera donné suite à la mise en place d'un dispositif anti-pinces doigts à poser sur la porte du hall d'entrée. En ce qui concerne les travaux de peinture des poutres du préau, du couloir et du hall d'entrée, aucune décision n'est prise à ce sujet.

Plan de classement des terres agricoles dans le cadre du remembrement foncier sur les communes de Truchtersheim, Lampertheim, Pfulgriesheim et Schnersheim

Les terres agricoles sur le périmètre de remembrement des communes susvisées ont été classées par ordre décroissant de 1 à 21 en fonction de leur rendement à l'hectare. Pour information, à Pfulgriesheim les meilleures terres sont classées en catégorie 5 avec un rendement de 90 % à l'hectare. La procédure d'aménagement foncier se poursuivra par une enquête publique en septembre pour permettre aux propriétaires de formuler des vœux en vue d'échanges ou de regroupement de terres agricoles à l'intérieur du périmètre de remembrement.

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le projet de mise à l'enquête publique du PLUi arrêté a été transmis ce jour par les services de la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland. Il prévoit la tenue, en Mairie de Pfulgriesheim, de deux permanences par les trois commissaires enquêteurs formant la commission d'enquête publique les lundi 3 juin de 16 h à 19 h et mardi 18 juin de 9 h à 12 h. Le dossier sera consultable, sur support papier et sur ordinateur, en Mairie aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique du 3 juin au 5 juillet 2019.

Zone IAU en face du Collège de la Souffel

Le Maire informe l'assemblée que la SERS réalise une étude de faisabilité à titre gratuit sur les modalités d'aménagement du secteur de la zone IAU située à cheval sur les communes de Pfulgriesheim, au lieudit Meyeracker, et de Griesheim-sur-Souffel, au lieudit Kleinfeld. Elle proposera différents scénarios d'ici à l'été en vue de la création d'une ZAC gérée avec un mandat d'aménagement ou avec une concession d'aménagement. Dans l'immédiat, une consultation sera faite auprès du Service des Domaines pour obtenir une estimation de la valeur vénale des terrains.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER informe qu'il a défendu le projet de création de l'itinéraire cyclable entre Lampertheim et Pfulgriesheim à la réunion du Grenelle des mobilités organisée ce jour à Benfeld. Il rappelle également l'organisation de la manifestation « une Rose, un espoir » le samedi 27 avril 2019 dans la commune de Pfulgriesheim. Il signale deux pneus abandonnés en face de la boulangerie qui seront évacués par les agents du SIVOM. Par ailleurs, le portail accidenté de l'ancienne décharge communale n'a toujours pas été remplacé. Dans ce dossier, le SIVOM propriétaire du site et des équipements a transmis le dossier de sinistre à son assureur. Affaire à suivre... Un administré de la rue Principale évoque des difficultés liées au stationnement fautif de véhicules devant son portail. Une solution devra être trouvée à ce problème.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, a été contactée au sujet d'une demande de mise à disposition de locaux communaux en vue de la dispense de cours d'anglais à des groupes d'environ 10 enfants à partir de la rentrée de septembre 2019. La commune attend d'avoir plus d'éléments sur la faisabilité de ce projet avant de prendre une décision. Mme BAUER relaie également une demande du CIS de la Souffel de Griesheim qui sollicite la pose d'une signalétique directionnelle sur le portique situé au croisement de la RD31/RD166 rue de Griesheim. Une suite favorable sera donnée à cette demande.

M. Bertrand MEYER signale que trois dépôts sauvages de déchets ont été faits sur le site de l'ancienne décharge communale depuis l'accident qui a endommagé le portail. Il signale également un lampadaire en panne au 15 rue de la Colline.

M. Sébastien DURST annonce officiellement la création du nouveau bureau de l'association « La Cabane des Acacias » et sa nomination en qualité de Président depuis le 26 mars 2019, ainsi que la nomination de Mme Elodie ROTH en qualité de secrétaire de l'association. L'association est désormais domiciliée à l'adresse de la Mairie suite à un changement de ses statuts.

Mme Marie-Madeleine MARTIN demande la mise en place d'un deuxième panneau d'affichage sur le portail d'entrée de l'école élémentaire, rue de Truchtersheim, rappelant les conditions d'utilisation du plateau d'évolution, identique à celui déjà en place sur le portail d'entrée de la rue des Prés. La boîte aux lettres de l'école élémentaire devra également être remplacée.

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le local technique situé au sous-sol de l'école élémentaire a été asséché. L'état du sol nécessiterait un ragréage ou une remise en état. Une décision sera prise ultérieurement après établissement d'un devis.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les vendredis 7 juin et 5 juillet et le mardi 3 septembre.

La séance est levée à 22 h 45 h

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 ^{er} Adjoint	
BAUER Liliane	2 ^e Adjoint	
DURINGER Gérard	3 ^e Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
HENNIG Jean-Marc	Conseiller municipal	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	Absent excusé
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
LEYDET (GOELLE) Anne-Laure	Conseillère municipale	absente excusée
MEHN Michèle	Conseillère municipale	absente excusée
MICHEL Stéphanie	Conseillère municipale	absente excusée
ROTH Elodie	Conseillère municipale	